



trait d'union

n° 82- décembre 2025



SOMMAIRE



- ✓ Edito
- ✓ Etat civil
- ✓ Informations Mairie
- ✓ Information et communication
- ✓ Projets et travaux
- ✓ La vie de l'école
- ✓ La vie de la commune
- ✓ Fêtes et cérémonies
- ✓ La communauté de communes
- ✓ Les syndicats intercommunaux
- ✓ Comptes-rendus des Conseils Municipaux
- ✓ Les «Crèvecœur» à travers le monde
- ✓ Adresses et numéros utiles
- ✓ En direct des associations
- ✓ Nos habitants ont du talent

L'EQUIPE MUNICIPALE
ET LES ASSOCIATIONS
VOUS SOUHAITENT



UN JOYEUX NOËL,
ET UNE BONNE ANNÉE 2026



6 ans déjà !!!

Nous voici au terme de ce mandat. Que de choses accomplies (je ne détaillerai pas car c'est interdit en période électorale)

Je tenais dans ce dernier édito à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à cette aventure municipale. Le conseil tout d'abord et mes adjoints en particulier, le personnel communal, les associations et les habitants qui ont participé bénévolement aux projets communaux et au bien-être de Crèvecœur en Brie. C'est grâce à leur énergie et leur soutien que nous avons pu avancer.

En mars de nouvelles élections municipales vont se dérouler. Un certain nombre de conseillers ne souhaitent pas se représenter. Une nouvelle équipe devra émerger et soutenir des projets innovants, apporter un nouveau souffle....

En cette fin d'année et en cette veille de noël, je tenais par avance à vous présenter mes vœux pour 2026 et vous rappeler que la fête de notre école aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 (le Père Noël passera dans les classes dans la journée). Vous pourrez nous rejoindre pour un vin chaud ou un chocolat et acheter des gourmandises au marché de Noël de l'association «Enfants et Voyages».

Les derniers vœux du Maire se dérouleront le 09 janvier 2026.

Nous vous attendons nombreux pour ces activités.

Joyeux Noël à tous,

*Votre Maire,
Marc CUYPERS*



**DÉCÈS**

- Monsieur AUXENFANTS Daniel,
le 11/07/2025

INFORMATIONS MAIRIE**INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

La date limite pour les inscriptions sur les listes électorales n'est plus le 31 décembre.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Il est aussi possible de s'inscrire sur www.servicepublic.fr.

Remplir en ligne le formulaire et joindre les pièces demandées (carte d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois).

ATTENTION : Les élections municipales ayant lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 6 février 2026 (le 4 février 2026 par internet).

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens, filles ou garçons, de nationalité française doivent, dès 16 ans, se faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant leur anniversaire. Se présenter en mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité et livret de famille
- éventuellement justificatif de domicile et de nationalité française.

Une attestation de recensement sera remise, indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis auto ou moto, concours de la fonction publique ...).

L'inscription sur la liste électorale se fera automatiquement à leur majorité.

NOUVEAUX HABITANTS

Nous demandons aux nouveaux habitants de la commune de bien vouloir se présenter en mairie, afin de recenser tous les enfants pour qu'ils puissent bénéficier des cadeaux du père Noël et des œufs de Pâques.

PASSEPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Vous devez faire votre demande de passeport uniquement dans l'une des 28 communes équipées de Seine-et-Marne, dont voici les plus proches de Crèvecœur-en-Brie :

Fontenay-Trésigny, Rozay-en-Brie, Melun, Meaux, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Serris, Provins, Lagny-sur-Marne.

Vous pouvez retirer la liste complète en mairie. Il est impératif de prendre rendez-vous.

DEMARCHE ADMINISTRATIVE

Vous trouverez désormais les documents administratifs dont vous pouvez avoir besoin (formulaire divers : demandes d'urbanisme, demande de carte grise, ...) sur internet au www.service-public.fr ou sur le site communal www.crevecoeur77.fr.

Pour tout contact avec votre mairie :
mairie@crevecoeur-en-brie.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances d'hiver approchent, la gendarmerie peut effectuer des passages à votre domicile, pendant votre absence.

Pour cela il vous suffit d'aller sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

et télécharger le formulaire puis le renvoyer par mail à la brigade de MORTCERF à l'adresse mail suivante : **bta.mortcerf@gendarmerie.interieur.gouv.fr**



INFORMATIONS MAIRIE

TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le tarif de la salle des fêtes a été modifié. Il y a un tarif HIVER et un tarif ÉTÉ.

Le tarif ÉTÉ est le même que d'habitude du 1er avril au 30 septembre.

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	300 €	800 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	150 €	400 €
Le montant de la caution		800 €
Le montant de la réservation		30 % du prix de la location

Le tarif HIVER s'applique du 1er octobre au 31 mars.

	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Pour 2 jours ou week-end	350 €	850 €
Utilisation ponctuelle < 6 heures	200 €	450 €
Le montant de la caution		800 €
Le montant de la réservation		30 % du prix de la location

Le tarif préférentiel n'est applicable qu'une seule fois par an pour les habitants.

PRÉT DE TENTE

Pour vos cérémonies de mariage, baptêmes, communions ou autres fêtes, la commune peut vous prêter une tente de 3 m x 9 m (27 m²), il suffit d'en faire la demande à la mairie (seul un chèque de caution vous sera demandé).

HORAIRES DE LA MAIRIE

	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Lundi											
Mardi											
Mercredi											
Jeudi											
Vendredi											
Samedi											

ARRÊTÉS / BON VOISINAGE

CIRCULATION - RAPPEL

Un arrêté municipal interdit la circulation de motos, quads, 4x4,

sur les chemins et terrains communaux,

sous peine d'amende et de confiscation du véhicule.



RÉGLEMENTATION D'USAGE DES MATÉRIELS BRUYANTS

L'arrêté municipal en date du 23 avril 1998 vous rappelle les créneaux horaires :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou

leur intensité, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou bétonnières **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrés de 7 h à 20 h,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30,
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pensez à vos voisins qui souhaitent le calme et le repos et respectent la loi !

Nous constatons que les horaires du samedi et du dimanche ne sont pas toujours respectés.

Ce non-respect est passible d'une amende dressée par la gendarmerie.

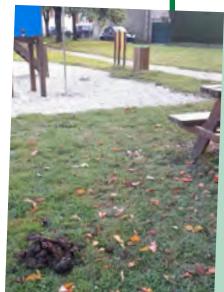


PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

qu'est-ce qu'un chien errant ?

Un chien est considéré errant (en état de divagation) lorsque :

- il n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- il est éloigné de son responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
- Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.



Les propriétaires sont tenus de prendre toute mesure propre à préserver la tranquillité du voisinage.

Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.

Les déjections de chiens pullulent dans la commune et particulièrement dans le lotissement Brèche-Beaulieu.

Merci aux propriétaires de chiens de ramasser celles-ci et de les mettre dans les poubelles posées non loin de ces lieux.

PROLIFERATION DES CHATS

Une nouvelle recrudescence de chats errants a fait son apparition dans la commune et notamment à la Brèche Beaulieu.



Il devient fondamental de rappeler aux propriétaires de félin qu'un couple de chats peut donner naissance à plus de 15 000 descendants en moins de 5 ans. Dans de telles conditions, la vie sexuelle de nos animaux n'est plus compatible avec une ville salubre.

Il est de la responsabilité du maire et de ses élus de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leurs animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi du 6 janvier 1999 en ce qui concerne l'identification obligatoire des animaux âgés de plus de 4 mois.

Savez-vous qu'une chatte, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Etes-vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Il faut absolument faire STERILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte.

Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat, faites le STERILISER !





ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026

ATTENTION : la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 6 février 2026 (le 4 février 2026 par internet).

FIN DU «PANACHAGE» ET PARITÉ OBLIGATOIRE

Le panachage disparaît.

L'électeur vote pour une liste complète.

L'électeur ne peut plus rayer, ajouter des noms, ni modifier l'ordre des candidats.

Dans le cas contraire le bulletin est considéré comme nul.

PROCURATION DE VOTE

Tout électeur peut établir ou résilier **une procuration entièrement en ligne**, sans se déplacer, à condition d'utiliser une identité numérique certifiée "France Identité"

L'électeur initie sa demande sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> et choisit la vérification d'identité à distance via l'application France Identité. Une fois validée, la procuration est transmise automatiquement à la commune du mandant par voie dématérialisée. Dans ce cas, il n'y a plus d'envoi papier.

Ceux qui n'ont pas d'identité numérique certifiée peuvent continuer à passer par le parcours habituel, c'est-à-dire en ligne avec vérification sur place ou en format 100 % papier via un CERFA.

COMMUNICATION EN PÉRIODE PRÉÉLECTORALE

**A compter du 1er septembre 2025
a commencé la période officielle**

de communication préélectorale (art. L.52-1 du code électoral).

L'information institutionnelle se poursuit
mais dans un cadre neutre et équitable,
tout en veillant au respect des règles et à l'égalité entre candidats.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES : RAPPEL DES RÈGLES

A l'automne, c'est la période idéale pour l'entretien de vos haies et arbustes.

A cette occasion, voici les règles encadrant l'entretien des haies et arbustes privés.

JARDINER SANS BRÛLER

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux peuvent être déposés gratuitement par les particuliers dans les déchetteries du SIETOM.

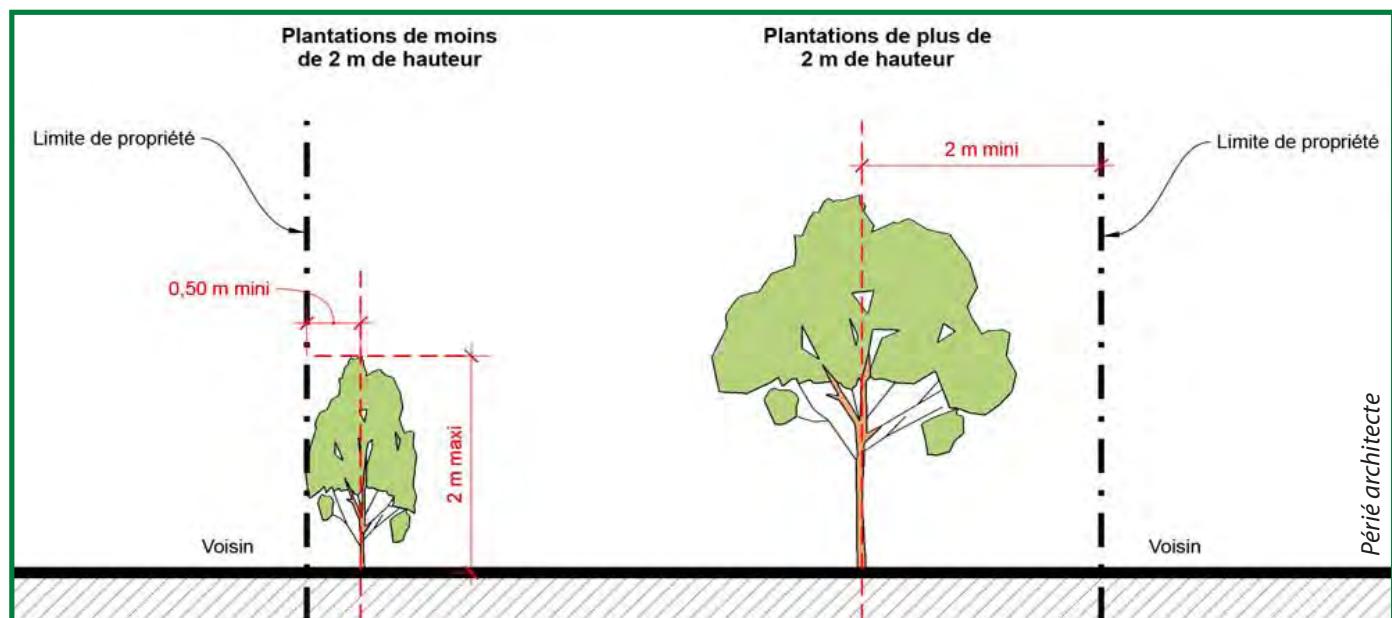
TAILLE, ÉLAGAGE

Les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires afin que rien ne dépasse sur le domaine public.

Si toutefois nous constatons que cette règle n'est pas respectée la commune se réserve le droit de faire exécuter les travaux et de répercuter les dépenses aux habitants en infraction.

PLANTER SANS DÉPASSER

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes : une distance minimale de 0,50m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres. une distance minimale de 2m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.



En présence d'un mur.

Mur mitoyen : la distance est mesurée à partir du milieu du mur.

Mur appartenant au voisin : la distance est mesurée à partir du mur donnant chez vous.

Mur vous appartenant : la distance est mesurée à partir de la face du mur donnant chez le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative.

Plantations le long des voies publiques.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Pour le respect de tous, pensez à entretenir vos haies et arbustes, que ce soit le long des voies publiques ou entre chez vous et vos voisins.



INFORMATION ET COMMUNICATION

CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX



Les réunions du conseil municipal se tiendront le 2^e jeudi de chaque mois à 20 h 30 en mairie.

Ces conseils sont publics et vous pouvez donc y assister.

Voici les dates pour le 1er semestre 2026 :

Jeudi 8 janvier - Jeudi 12 février - Jeudi 12 mars

Jeudi 9 avril - Jeudi 21 mai - Jeudi 11 juin

SITE INTERNET



**Le site internet ...
pour une communication en continu**

Vous pouvez vous informer sur la vie du village, ses projets, dialoguer avec le Maire et/ou les conseillers municipaux, contribuer en vous inscrivant et en postant vos remarques ou questions sur le site :

www.crevecoeur77.fr

PROJETS ET TRAVAUX

Nous sommes en période préélectorale, en conséquence et conformément à l'article L.52-1 du code électoral, nous ne pouvons communiquer sur les réalisations faites et à venir.

L'information institutionnelle se poursuit mais dans un cadre neutre et équitable, tout en veillant au respect des règles et à l'égalité entre candidats.

LA VIE DE L'ÉCOLE

LA RENTRÉE DES CLASSES EN SEPTEMBRE ...

La rentrée des classes a eu lieu cette année, le 1^{er} septembre avec une petite collation offerte.





EFFECTIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Les effectifs de cette année sont : 17 enfants dans la classe de Mme Livio de la petite section de maternelle au CP, et de 22 enfants dans la classe de Mme Trap du CE1 au CM2.



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour cette année scolaire ont été élues : mesdames BLANDENET, BRUZIAUX, KERBACHE et PITIDDU.

NOUVELLES RECRUES

Après le départ d'Elisabète et de Rosa, Marie et Monika assurent la relève à la cantine, à la garderie et l'après-midi dans la classe des petits. Nous leur souhaitons la bienvenue !



FÉLICITATIONS AUX BACHELIERS

Le soir des vœux du maire du 9 janvier 2026, la municipalité offrira un bon cadeau aux lycéens qui se seront fait connaître en mairie.



OPÉRATION «NETTOYONS LA NATURE»

Le 26 septembre dernier, record battu : 115 kg de déchets

ont été ramassés par les enfants et leurs accompagnateurs.

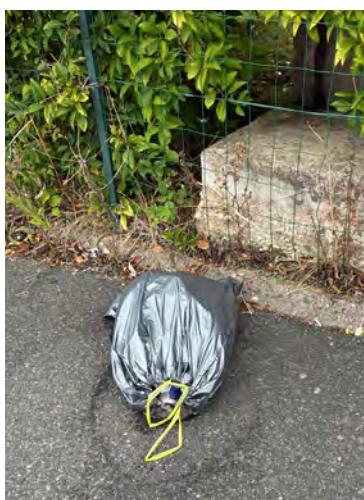
Un goûter attendait enfants et adultes pour les récompenser de leurs efforts.

LA VIE DE LA COMMUNE

ENCORE ET TOUJOURS DES INCIVILITÉS !

La malheureuse et habituelle liste d'incivilités constatée sur le village continue bulletin après bulletin.

Quel dommage que certains de nos concitoyens ne pensent pas aux conséquences de leurs actes en abandonnant leurs déchets n'importe où ou en dégradant le bien public...



LA VIE DE LA COMMUNE

CRÈVECOEUR, TERRE DES ARTISTES

Quelques souvenirs du passage de l'acteur Jean Dujardin dans notre village cet été pour un tournage ...



Un petit cirque a proposé son spectacle pour deux représentations en Octobre pour le plus grand plaisir de nos plus jeunes Créricordiens.



LE VERGER COMMUNAL



Petites nouvelles du verger : pommiers, poiriers et pruniers ont donné de beaux fruits cette année !

Si vous voulez rejoindre la (très) petite équipe de bénévoles qui essaie de l'entretenir, envoyez-moi un message au 06.88.15.96.30.





LA RANDONNÉE COMMUNALE

Ce dimanche 12 Octobre ensoleillé a vu la deuxième édition de la randonnée communale.

Placée sous le signe de la découverte d'une ferme briarde aujourd'hui.

Après une bonne dizaine de kilomètres dans les jambes, nos courageux randonneurs ont trouvé convivialité et réconfort autour d'un délicieux repas partagé offert par la commune dans la nouvelle cantine scolaire.



FÊTES ET CÉRÉMONIES

LA FÊTE DES PETITS LECTEURS

La fête des petits lecteurs proposée par la communauté de communes du Val Briard a posé ses valises à Crèvecœur cette année pour le plus grand bonheur de nos petits Créricordiens !

Encore merci aux participants et aux bénévoles bricoleurs qui ont contribué à faire de cette journée ensoleillée, une belle réussite !

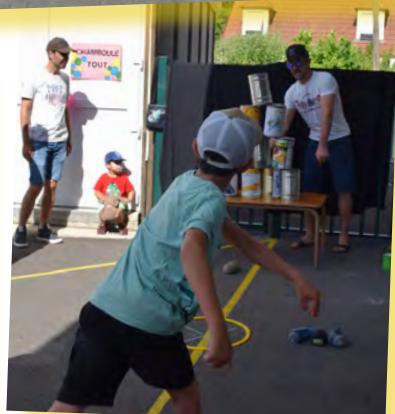


FÊTES ET CÉRÉMONIES

FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école, plus courte que d'habitude, a fait la place à une pétillante kermesse animée par le personnel de l'école et les parents.

Adultes et enfants ont partagé un excellent moment de complicité et de jeux.



FÊTE DU VILLAGE

Le soleil était enfin au rendez-vous pour la plus grande journée festive de l'année à Crèvecœur !

Les habitants ont pu se régaler dans l'ordre, du délicieux apéritif offert par l'association CSL, suivi du buffet campagnard d'«Enfants et Voyages» que nous avons retrouvé avec délectation !



Toute l'après-midi les traditionnels jeux gonflables, stand d'échecs et activités sportives de CSL ont régalé petits et grands.



FÊTES ET CÉRÉMONIES



Le soir venu, la commune a offert son traditionnel apéritif avant sa non moins traditionnelle paëlla qui a régalé plus de 240 personnes !!!



repas animé par le groupe Apple Back.



Cette année des habitants un peu fous sans doute, ont partagé avec la population une incroyable cavalcade musicale et dansante sur des airs brésiliens pour emmener tout le monde au lieu de tir du toujours magnifique feu d'artifice qui a ainsi clôturé ce qui fut une excellente journée !



FÊTES ET CÉRÉMONIES

CARNAVAL DE L'ÉCOLE

La joyeuse cavalcade du carnaval qui clôt l'année scolaire depuis quelques années maintenant, s'est déroulée sous un joyeux soleil en ce début juillet.



HALLOWEEN

Après la boum les enfants ont fait leur traditionnelle récolte de bonbons à travers les rues du village. A ce sujet, bravo aux habitants au talent créatif formidable qui font de leur demeure une œuvre d'art !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Les habitants étaient nombreux cette année pour la cérémonie d'hommage annuelle rendue à nos soldats morts pour la France. En ces temps troublés, il est bon de se souvenir que la paix est toujours un bonheur fragile et qu'il ne faut pas oublier ceux qui nous ont précédés.



FÊTES ET CÉRÉMONIES

DÉCORATIONS DE NOËL DANS LE VILLAGE

La petite équipe de bénévoles a rempilé pour une nouvelle année afin d'embellir notre village pour les fêtes de fin d'année.

Si vous voulez rejoindre la fine équipe,
n'hésitez pas à nous contacter au 06.88.15.96.30



FÊTE DE NOËL

Le Père Noël passera
à l'école le vendredi 12
décembre après-midi.

Les enfants offriront
ensuite un spectacle à
leurs parents.



- Pour terminer cette journée, la municipalité invite tous les crépicordiens dans la cour de l'école à partir de 18h30 pour se réchauffer autour d'un chocolat ou d'un vin chaud.
- Dans le même temps, l'association «Enfants et Voyages» proposera à la vente, pâtisseries et divers objets à offrir ou à s'offrir pour Noël.
- Le Père Noël déposera à la mairie les cadeaux destinés aux enfants de moins de 3 ans et à ceux qui ne sont pas scolarisés à Crèvecœur.



Les vœux du maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 20 h 30
à la salle des fêtes Bruno Delhumeau.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Novembre - Décembre 2025

Votre Communauté de
Communes à vos côtés



Marc Cuypers
Président
du Val Briard

Une Communauté de Services

FRANCE SERVICES

Itinérant au plus proche de vous



Le service public France Services vient à votre rencontre dans certaines communes du Val Briard pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives (CAF, impôts, santé, retraite, etc.).

Où et quand ? 1 fois tous les 15 jours excepté Fontenay-Trésigny (1 fois par semaine) :

- Lundi matin : La Houssaye-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Neufmoutiers-en-Brie, Voinsles.
- Mardi après-midi : Fontenay-Trésigny, Vaudoy-en-Brie, Châtres.
- Jeudi après-midi : Presles-en-Brie, Les Chapelles-Bourbon, Liverdy-en-Brie, Marles-en-Brie.

COVOITURAGE PONCTUEL

L'application BlaBlaCar Daily a développé une nouvelle fonctionnalité sur l'application mobile, permettant aux conducteurs et aux passagers de proposer ou demander un trajet de manière ponctuelle.

Côté passager : Vous avez réservé un spectacle à l'Envolée et vous ne savez pas comment vous y rendre ? N'hésitez pas à inscrire votre demande de trajet dans l'application BlaBlaCar Daily, un habitant du Val Briard a sûrement encore une place dans sa voiture pour vous y emmener gratuitement.



Côté conducteur : Vous avez réservé un spectacle à l'Envolée et vous venez en voiture ? N'hésitez pas à mentionner le nombre de places disponibles dans votre véhicule dans l'application BlaBlaCar Daily, pour covoiturer avec des habitants du Val Briard. IDFM et la Communauté de Communes du Val Briard vous rémunèrent pour ce trajet de 2€ à 3.50 €.

SERVICE JEUNESSE

La Communauté de Communes du Val Briard accompagne les 11-17 ans tout au long de l'année grâce à un Service Jeunesse accessible dans chacune des 21 communes du territoire.

Conçu pour encourager l'autonomie, la curiosité et l'esprit citoyen, il propose un ensemble d'actions variées permettant aux jeunes de se rassembler, de découvrir de nouvelles activités et de s'engager dans la vie locale.

Le programme s'articule autour de séjours, stages sportifs et culturels, mais aussi de formations BAFA et d'actions citoyennes ouvertes à tous.

Ces rendez-vous sont proposés à chaque période de vacances scolaires, ainsi que les mercredis après-midi et les vendredis soirs, pour s'adapter au rythme des collégiens et lycéens.



Inscrivez vos enfants de
11-17 ans auprès du service
Jeunesse :

Tél. 01 81 20 04 08
ou par mail:
jeunesse@valbriard.fr

REFONTE DU SITE INTERNET DU VAL BRIARD

Plus ergonomique, plus accessible et encore plus riche en informations, il a été conçu pour faciliter vos démarches et vous accompagner au quotidien.

Agenda, services, infos pratiques... tout est à portée de clic, que vous soyez sur ordinateur, tablette ou smartphone. En ligne depuis le 15 août, n'hésitez pas à aller le découvrir !



www.valbriard.fr

Retrouvez les actions des services de la Communauté de Communes et leurs contacts sur notre site internet www.valbriard.fr



Une Communauté de Projets

TRANSPORT A LA DEMANDE : PROXIBUS

La Communauté de Communes a confié l'organisation du TAD à Viabus, lauréat du marché public. Depuis septembre, les nouveautés :

- **2 nouveaux véhicules blancs de 9 places**, circulant sur l'ensemble du territoire et sur 4 communes extérieures au Val Briard (Pézarches, Tournan-en-Brie, Villeneuve Lecomte et Mormant)
- **168 arrêts desservis, dont 2 nouveaux à Favières et 1 à La Houssaye-en-Brie.**
- Des horaires élargis : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (hors jours fériés) et le samedi matin de 9h00 à 13h00.

Réserver un trajet : 3 options simples !

1. Par téléphone au 01 60 02 32 32, du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés)
2. En ligne sur le site : proxibus.viabus.fr plus clair, plus fluide, avec carte dynamique et calendrier.
3. Via l'application mobile ProxiBus (disponible sur l'App Store et le Play Store) – pour suivre l'arrivée du véhicule et recevoir en temps réel les notifications du chauffeur.



SALON DE L'HABITAT ET RÉNOVATION LE 16 MAI 2026

Le Salon de l'Habitat et de la Rénovation énergétique du Val Briard revient pour le 16 mai 2026 pour une 2ème édition à la Ferme communautaire. 2 rue des vieilles chapelles 77610 Les Chapelles Bourbon

Ce rendez-vous incontournable est l'occasion pour les habitants du territoire de rencontrer les entreprises locales spécialisées dans la rénovation énergétique et l'adaptation des logements. Que vous soyez en réflexion ou déjà engagé dans un projet, vous trouverez sur place des solutions concrètes, des conseils personnalisés et des ateliers tout public animés par de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Artisans, entreprises, exposez gratuitement !

Vous êtes chauffagiste, menuisier, spécialiste de l'isolation, ou expert en adaptation des logements ? Ne manquez pas cette opportunité unique de présenter votre savoir-faire et de rencontrer un public en quête de solutions pour améliorer son habitat.

Clôture des inscriptions : 1er avril 2026. En partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment 77.

Téléchargez dès maintenant le formulaire de demande de participation et renvoyer le à : k.andre@valbriard.fr).



LABELLISATION DE L'ENVOLEE

Le Ministère de la Culture a récompensé le travail entrepris à L'Envolée, en lui attribuant l'appellation Scène d'intérêt national Art en Territoire.

Cette distinction place notre Pôle artistique parmi un cercle restreint de lieux labellisés en France. Depuis son ouverture en 2023, L'Envolée s'affirme comme un espace d'innovation et de partage culturel : spectacles pour tous, projets fédérateurs, inclusion des publics, éducation artistique, promotion de la lecture...

Ce label vient confirmer le rôle essentiel de L'Envolée dans le rayonnement culturel de notre territoire.



CULTURE

FESTI'VAL BRI'ART

**Du 11 mars au 15 avril 2026
77610 Les Chapelles Bourbon**



A L'Envolée (sauf COUCOU sous chapiteau)

Tarif unique pour tous les spectacles :

5 € pour les adultes

3 € pour les enfants

PREVENTE DES BILLETS POUR LES HABITANTS DU VAL BRIARD

Deux jours de prévente seront réservés aux habitants de la Communauté de Communes sur présentation d'un justificatif de domicile.

16 janvier : de 15h30 à 18h

17 janvier : de 10h à 13h et de 14h à 18h

A l'accueil Billetterie de L'Envolée

2 rue des vieilles chapelles

77610 Les Chapelles Bourbon

Ouverture de la billetterie en ligne le lundi 19 janvier 2026.

Programme complet à venir dans le magazine du Val Briard de décembre 2025 distribué dans les boîtes-aux-lettres du Val Briard.



Vous souhaitez être informé de l'actualité du Val Briard ?
Rejoignez-nous sur nos pages Facebook, Instagram et l'appli CITYALL téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.



**SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE TOURNAN-EN-BRIE**
6 rue Abel Leblanc 77220 PRESLES-EN-BRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES DU SIETOM :

	D'octobre à avril	De mai à septembre	Fontenay-Trésigny	Gretz-Armainvilliers
Lundi et Mardi	9h00–11h45	9h–11h45	Fermé	X
	14h–18h	13h30–19h	Fermé	X
Mercredi et Jeudi	9h–11h45	9h–11h45	X	Fermé
	14h–18h	13h30–19h	X	Fermé
Vendredi	10h–18h	10h–19h	X	X
Samedi	10h–18h	10h–19h	X	X
Dimanche	9h–13h	9h–13h	X	X

L'accès aux déchetteries est gratuit mais contrôlé. Il est :

- réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM,
- soumis à la présentation d'une carte d'accès établie en déchetterie à partir d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

• interdit aux artisans, industriels et commerçants dans le cadre de l'évacuation de leurs déchets professionnels, autorisé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, et interdit aux camions à plateau.

La présentation de la carte et d'une pièce d'identité est obligatoire à chaque passage en déchetterie.

**RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS
ET DU TRI SÉLECTIF**

*** LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :** 1 fois par semaine, le mercredi

*** LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES :**

**LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES
SE FERA TOUS LES 15 JOURS, LE LUNDI.
LES DATES N'ÉTANT PAS ENCORE CONNUES,
CONSULTEZ LE SITE DU SIETOM : SIETOM77.COM**

✓ Les cartons mouillés ou souillés ne sont pas collectés avec le tri sélectif mais avec les ordures ménagères car ils ne sont plus recyclables.

✓ **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :** 1 fois par mois, le 1^{er} mercredi du mois.

Sortir les encombrants la veille au soir.

✓ **EN APPOINT VOLONTAIRE**, 3 containers se trouvent Rue de Baloquin.

L'un est destiné aux journaux - magazines, le second au verre, et le dernier aux tissus et textiles.

✓ **DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES** (gros électroménagers, petits appareils, écrans, ...)

N'étant plus collectés en porte à porte, ces appareils doivent être apportés dans un magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil (principe du «1 repris pour 1 vendu») ou déposés en déchetterie.

Le site Internet du SIETOM met à votre disposition un grand nombre d'informations à l'adresse :

www.sietom77.com



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal, séance ordinaire du 15 mai 2025

Madame Marie-Thérèse BILLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Il est nécessaire de créer 1 emploi de rédacteur Territorial, en raison d'une promotion interne

La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à compter du 15/05/2025.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide **ADOpte** la proposition du Maire et **APPROUVE** à l'unanimité la création de l'emploi de Rédacteur Territorial à 35/35ème

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

200€	AReVi
200€	Les Godillots Créricordiens
200€	Crèvecoeur Sport et Détente
400€	Enfants et Voyages
400€	Coopérative scolaire
300€	Croix Rouge Française
200€	Jeunes Sapeurs-Pompiers
200€	Anciens Combattants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le versement des subventions 2025 aux associations pour un total de 1900€.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres **APPROUVE** l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant les crédits votés à l'article 15112 au chapitre 040 (provisions pour litiges)

Considérant qu'il faut équilibrer les chapitres globalisés 040 et 042

Il est proposé de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 68 - Article 681	+2000.00 €
Recettes de fonctionnement : Chapitre 75 - Article 752	+2000.00 €
Dépenses d'investissement : Chapitre 23 - Article 231	- 2000.00 €
Recettes d'investissement : Chapitre 040 – Article 15112	-2000.00 €

Entendu le rapport de monsieur le Maire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative n°1 au budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Monsieur le maire fait un point sur les emprunts contractés à ce jour par la commune. Il indique que 4 emprunts sont en cours, dont 2 arrivent à échéance en 2026.

MATERIEL TECHNIQUE

Afin de remplacer le tracteur de la commune qui n'est plus fonctionnel depuis plusieurs mois, le Maire propose de signer une convention de prêt de matériels avec un agriculteur du village pour l'année 2025-2026.

URBANISME

Des propriétaires de terrain agricole ont émis le souhait de modifier la destination de leur terrain. Le conseil municipal n'a émis aucune objection quant à cette demande à condition que ceux-ci ne soient pas situés en zone humide.

TOURNAGE

Deux tournages auront lieu sur la commune. Le premier se déroulera du 5 au 13 juin 2025 et le second du 7 au 11 juillet 2025. Toutes les dispositions seront prises par la commune afin que les habitants soient le moins impactés.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2025 en page 20)



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2025)

TRAVAUX

Monsieur BILLON indique que la baie vitrée de la cantine présente un dysfonctionnement. L'architecte est prévenu, une intervention est attendue.

Il ajoute qu'il a mis à réalisé un tutoriel pour la mise en service de l'éclairage de l'église qui est disponible au secrétariat de la mairie. L'église sera illuminée durant 2 heures tous les soirs de mai à septembre.

FETE DU VILLAGE

Madame BILLON indique que Madame ROUSSEL souhaite savoir s'il est possible que des promenades en tracteur ainsi que des balades en poney soient proposées aux enfants du village lors de la fête comme cela était fait il y quelques années.

Conseil municipal, séance ordinaire du 19 juin 2025

Madame Sandrine ROUSSEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Pour répondre aux différents besoins du territoire identifiés dans les champs des politiques familiales, le conseil municipal :

APPROUVE les orientations et les actions de la CTG telles que définies dans ladite convention.

DIT que la CTG est conclue pour une durée de cinq ans.

AUTORISE le Maire à signer la CTG 2025-2029.

TARIFS FETE DU VILLAGE

Considérant que la fête communale aura lieu les 28 et 29 juin 2025 ;

Considérant qu'il convient de valider les tarifs de la buvette et de la paëlla ;

Le Conseil municipal **APPROUVE** les tarifs pour la fête communale 2025.

BOISSONS

Buvette

Bouteille d'eau 1€	Café 0,50€	cannette 1,50€	Bouteille de vin 10€
-----------------------	---------------	-------------------	-------------------------

REPAS

Habitants de la commune	Adulte 9€	Enfant + 8ans 9€	Enfant - 8ans gratuit
--------------------------------	--------------	---------------------	--------------------------

Habitants hors commune	18€	18€	gratuit
-------------------------------	-----	-----	---------

CESSION VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune dispose actuellement d'un tracteur mis en circulation 1985 qui est devenu obsolète.

Vu son état, il est proposé de procéder à sa cession, dans l'intérêt de la collectivité afin de dégager un espace de garage ainsi qu'une recette pour la commune.

Une estimation de la valeur vénale du tracteur a été réalisée, fixant un prix de mise en vente à 3000 € TTC.

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de céder le tracteur communal au prix de 3000 euros TTC,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant que les études ont été suivies de travaux ;

Considérant qu'il s'agit de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 041 afin d'engager le transfert du montant des frais d'études ;

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2025 en page 21)



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2025)

La modification du budget communal doit être réalisée comme suit :

Dépenses d'investissement : Chapitre 041 - article 231 - Transfert études + 14 710.80 €

Recettes d'investissement : Chapitre 041 - article 203 - Transfert études + 14 710.80 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°2 au budget communal,

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATIONS

Le conseil municipal remercie la communauté de communes du Val Briard, les associations, les élus et les bénévoles du village pour l'organisation de la fête des petits lecteurs qui a eu lieu le 14 juin 2025. Le maire note une bonne participation générale.

TRAVAUX

Madame Roussel fait état de différents travaux à prévoir à la salle des fêtes (prise électrique et défibrillateur) et demande le passage de la commission travaux pour prévoir les réparations de l'aire de jeux.

DIVERS

Madame Roussel propose l'organisation d'une randonnée culturelle. Le Maire est favorable à cette idée
Un courrier anonyme a été reçu en mairie soulevant des problématiques de stationnement sur le parking visiteurs et d'entretien de haies du lotissement de la brèche Beaulieu. Ce courrier est destiné à deux élus, dont un s'est engagé à entreprendre l'entretien de sa haie, et le second indique que le véhicule stationné ne lui appartient pas. Il rappelle que le lotissement est intégré dans le domaine public autorisant tous les véhicules à y stationner.
Madame Roussel ajoute qu'aucun véhicule ne doit stationner de manière prolongée sans mouvement.



Conseil municipal, séance ordinaire du 11 septembre 2025

Madame Marie-Thérèse BILLON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire du compte rendu pour lecture et l'approuvent à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Considérant le paiement des échéances des emprunts contractés par la commune

Considérant qu'il s'agit de prévoir les crédits budgétaires au chapitre 16 afin procéder au remboursement des échéances des mois de novembre et décembre

Il est proposé de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 66 – Article 66111 +10.000€

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 012 – Article 6411 -5.000.00 €

Dépenses de fonctionnement : Chapitre 012 – Article 6413 -5.000.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°3 au budget communal, et annexe à la présente délibération l'extrait du registre comptable.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

QUESTIONS DIVERSES

RECENSEMENT

Le Maire tient à remercier tous les habitants pour leur participation au recensement. D'après la collecte des données, le nombre d'habitants de Crèvecœur-en-Brie s'élève officiellement à 411.

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025 en page 22)



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

(suite du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025)

RESSOURCES HUMAINE

Le 30 septembre 2025, un agent de la commune, en charge du périscolaire prend sa retraite. A cette occasion le Maire propose d'organiser un pot de départ.

ACHAT VEHICULE

Le Maire indique que l'achat d'un camion d'occasion sera possible dans les prochains mois.

TRAVAUX

Le trottoir situé rue de la gaillardiere sera remis en état dès livraison de l'enrobé.

CIMETIÈRE

Il est prévu, dans les prochains jours, des travaux de peinture des portails et rambardes du pont près du cimetière. Ces travaux seront réalisés par l'agent technique communal.

MAIRIE

M. BILLON propose d'installer une rampe d'accès au niveau de l'escalier d'entrée du secrétariat de la mairie afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il propose aussi le changement nécessaire de la plaque du regard du compteur d'eau située dans la cour de la mairie.

SALLE DES FÊTES

Il est prévu le retrait du socle de support de l'ancienne croix devant la salle des fêtes

SCOLAIRE

Madame BILLON fait état des effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026 et une projection des effectifs des rentrées suivantes :

2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
40 enfants	34 enfants	35 enfants	30 enfants
18 MS-CP	17 MS-CP		
22 CE1-CM2	17 CE1-CM2		

FETE DU VILLAGE

La fête du village a eu lieu le Week end du 28 juin, elle s'est déroulée avec succès. 270 personnes étaient présentes. Monsieur le maire remercie son conseil municipal ainsi que tous les bénévoles pour leur participation.

Les dépenses se sont élevées à 14.000€, les recettes à 3.500€.

DIVERS

Suite à différentes plaintes reçues en mairie relatives à diverses nuisances dans le lotissement de la Brèche Beaulieu, l'administré concerné a été reçu en mairie par Monsieur le Maire et son premier adjoint, lui rappelant les lois en matière d'urbanisme et de civilités.

D'autre part le Maire dit que le propriétaire de la ferme de Baloquin recevra dans les prochains jours un courrier lui demandant de se mettre en conformité vis-à-vis des travaux entrepris sur son enceinte foncière, il ajoute qu'une demande de feu d'artifice a été émis par le propriétaire, celle-ci a été refusée pour respecter la quiétude des habitants.





La ferme de Beauregard

Le domaine assez vaste comprend une ferme magnifique et une maison bourgeoise édifiée sur les ruines de l'ancien château.

En 1560, le château de Beauregard appartenait à Jean Vinchet, secrétaire du roi qui le céda à Antoinette d'Aumale, veuve de Ligny, premier écuyer du Prince de Condé.

Pierre Poncher, chevalier se qualifiait en 1665 Seigneur en ce lieu.

Au 18^e siècle, la ferme et le château appartenaient à la famille Legrand.

Au 19^e siècle un nommé Lebel de Touvaent devient propriétaire, puis ce fut un capitaine de dragon nommé Cheppe.

Au début du 20^e siècle, l'ensemble de la propriété appartient à Mr Rieffel qui l'a acheté en 1878. Des régisseurs s'occupent du domaine durant cette période.

Dans les années 1930 suite à des problèmes financiers, le baron Rieffel vend la propriété à des industriels de l'est de la France : la famille Mollet (Mr Georges en est le régisseur). Ensuite un agriculteur venu du Pas de Calais rachète l'ensemble de la propriété.

C'est la famille Hanquiez. Etienne Hanquiez sera maire de Crèvecœur en brie durant une quarantaine d'années.



Beauregard était une ferme modèle : la distribution et l'aménagement de ses locaux, habitation du régisseur, écuries, bouverie, vacherie, bergerie, porcherie, laiterie, grenier.... en font un exemple pour l'époque.

L'ensemble des terres agricole fut drainé afin d'augmenter la productivité.

Attenant à la ferme, le château de Beauregard est une grande maison bourgeoise, très agréable, entourée de douves toujours remplies d'eau permettant des promenades en barque et la possibilité de pêcher.

La propriété comprend en outre une maison de garde, une faisanderie et un bois d'une cinquantaine d'hectares ou maitres et invités pratiquaient la chasse durant l'hiver

En 1972 la propriété est divisée :

La ferme est cédée à la famille Cuypers qui l'exploite encore aujourd'hui.

Le château fut vendu à la famille Schmalland puis racheté il y a quelques années par Mr et Mme Sébastien Babiard.



ADRESSES ET NUMÉROS UTILES

ADMINISTRATIONS

MAIRIE

7 rue de la Forêt de Crécy
77610 CREVECOEUR-EN-BRIE
Tél : 01.64.07.41.28 – Fax : 01.64.07.45.05
Mail : mairie@crevecoeur-en-brie.fr
Site internet : www.crevecoeur77.fr

Syndicat intercommunal

Eau et Assainissement (SIAEPA)
4 rue des vieilles chapelles - tél : 01.81.20.89.90

LA POSTE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00
Tél : 3631

SOUS PREFECTURE DE PROVINS

17 rue Sainte Croix 77487 PROVINS CEDEX
Tél : 01.60.58.57.77

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

Communauté de Communes du Val Briard

Pour tous renseignements : www.valbriard.eu
- Relais d'Assistantes Maternelles, Portage de repas à domicile et transports : Tél : 01.64.51.33.26
- Transport à la demande : Tél : 01.60.02.32.32

URGENCES ET DÉPANNAGES

GENDARMERIE

133 rue du 27 août 77163 MORTCERF
Tél : 17 / 01.64.04.30.24

POMPIERS

106 Rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESPIGNY
Tél : 18 / 01.64.42.50.18

SOS MEDECINS uniquement sur RDV
Serris, Roissy-en-Brie, Crécy-la-chapelle
Tél : 0 825 56 77 00 ou le 3624

ENEDIS

Tél : dépannage : 09.72.67.50.77

CENTRE ANTI-POISON

Tél : 01.40.05.48.48

CLINIQUE DE TOURNAN

2 rue Jules Lefebvre 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél : 08.25.16.42.42

HOPITAL DE COULOMMIERS

4 rue Gabriel Péri 77120 COULOMMIERS
Tél : 01.64.77.64.77

CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE LA VALLEE

2 cours de la Gondoire 77600 JOSSIGNY
Tél : 01.64.77.64.77

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DE TOURNAN EN BRIE

13 rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE
Tél : 01.64.07.09.98

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DE FONTENAY-TRESPIGNY

24 rue Bertaux 77610 FONTENAY-TRESPIGNY
Tél : 01.64.42.61.00

CABINETS INFIRMIERS SOINS A DOMICILE : LA HOUSSAYE, MORTCERF, MARLES-EN-BRIE

Conseils médicaux pour les soirs et week-ends :
contacter le SAMU (15).

Pharmacie de garde pour les soirs et week-ends :
contacter la gendarmerie.



Nouveau !
Tous les dimanches soir,
pizzas à emporter.
Pizza Jo vous attend.

Voir le menu sur Instagram @ PIZZAJO77
– Facebook Pizza JO' – www.pizzajo77.fr



Paiement par chèques, espèces ou ticket restaurant
Commandez vos pizzas au 07 681 481 88 à partir de 17 h 30
et venez les chercher à partir de 19 h au 25 rue de la Gaillardiére.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque 1er samedi de Septembre, les quelques associations de Crèvecœur ont fait leur forum devant la salle des fêtes.



CRÈVECOEUR - AREVI

L'association a pour but la restauration des vitraux de l'église de Crèvecœur et elle inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général. Le siège social est à la mairie, 7 rue de la forêt de Crécy, 77610 Crèvecœur-en-Brie



Le bureau est constitué de : Claude JULLIEN, président ; Carole CUYPERS, vice-présidente ; Paul BILLON, trésorier ;

Jean JEHL, secrétaire ; Marie-Thérèse BILLON, secrétaire adjointe ;

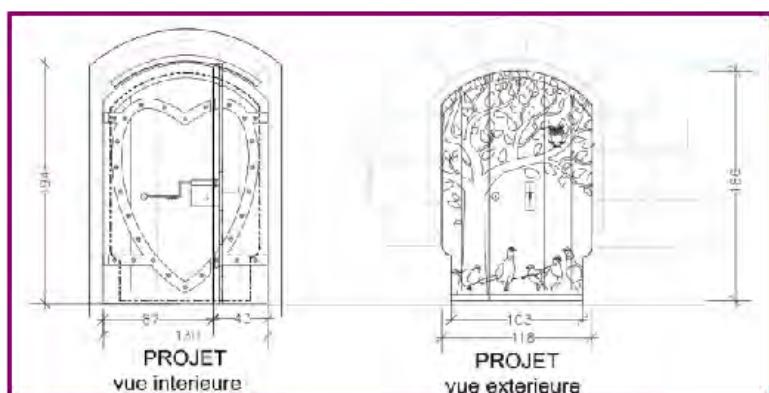
Assesseurs : Isabel ABELLA, Jean-Luc BOUTIN, Marc CUYPERS, Brigitte DELHUMEAU, Anne-Marie JEHL.

Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % sur leurs dons conformément au code général des impôts.

La cotisation de membre adhérent est de 10 € par an et celle de membre bienfaiteur de 100 € minimum.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association :

Tél : 01 64 25 97 07, Port : 06 61 33 47 54 ; Courriel : arevicrevecoeur@gmail.com



à noter sur vos agendas :

La prochaine foire aux plantes aura lieu le vendredi 8 mai 2026

Si vous êtes intéressés pour participer à la prochaine foire aux plantes du 8 mai 2026, vous pouvez nous contacter au 06 61 33 47 54 .



CREVECOEUR- AREVI continue sa mission !

Les bois sont coupés. Ils permettront la rénovation de la petite porte en bois de l'Eglise afin de rendre accessible à tous ce beau bâtiment du 13e siècle.

N'hésitez pas à nous soutenir pour ce projet !





L'association «Enfants et Voyages» poursuit son aventure !

Bonne nouvelle :

l'association «Enfants et Voyages» reprend du service grâce à deux nouveaux membres : Audrey et Laetitia, qui rejoignent fièrement Margot et Gladys.

Elles sont ravis de faire perdurer cette belle aventure pour faire vivre notre village et offrir de jolis projets aux enfants de l'école.

L'association a besoin de toutes les bonnes volontés, alors n'hésitez pas à nous faire connaître si vous avez envie de leur donner un coup de main ou de les accompagner dans leurs missions.

Et pour bien finir l'année, un marché de Noël sera organisé pour rassembler petits et grands autour de cet esprit de convivialité.

Présidente : Audrey VANHEE

Vice-Présidente : Laétitia ESTEVES

Secrétaire : Margot DELIMAUGES

Trésorière : Gladys SCHWARTZ

Pour nous contacter : Enfants.voyages@gmail.com

Chers bénévoles,

Le marché de Noël approche à grands pas et nous avons besoin de votre aide pour faire de cet événement un moment magique et convivial pour tous.

En plus de votre présence le jour J, vous pouvez également contribuer en confectionnant des objets, décorations ou gourmandises qui seront vendus sur le marché.



Les fonds récoltés permettront de financer le voyage scolaire des enfants ainsi que diverses actions favorisant la convivialité au sein du village.

Si vous êtes disponibles et souhaitez participer, merci de nous le faire savoir.

Votre engagement est précieux et nous permet de faire vivre ce beau rendez-vous.

Merci d'avance pour votre soutien et votre bonne humeur !

Laetitia ESTEVES

Vice-présidente de l'association Enfants et Voyages.





RETOUR SUR UN ÉTÉ ANIMÉ À CRÈVECŒUR-EN-BRIE !

A l'occasion de la fête du village fin juin, Crèvecœur Sports et Loisirs a offert aux habitants un moment de partage et de bonne humeur avec le traditionnel verre de l'amitié et les 3e Crépicordiades !



Petits et grands se sont affrontés dans une série de jeux ludiques et sportifs, dans une ambiance joyeuse et festive.



Bravo aux trois équipes gagnantes qui sont reparties avec des cartes cadeaux Décathlon bien méritées !

Un grand merci à Emilie Dos Santos (Cardio Fit', Pilates / Renfo) et Thierry Ancellin (Jiu Jitsu Brésilien) pour leurs démonstrations ainsi qu'aux élèves venus les accompagner et faire vivre ces moments !



UNE RENTRÉE PLEINE D'ÉNERGIE !

Après le Forum des Associations, CSL a lancé sa saison sportive sur les chapeaux de roues !

Les adhérents ont répondu présents avec enthousiasme et motivation :

Pilates / Renforcement musculaire :

21 participantes prêtes à tonifier leur corps dans une ambiance bienveillante.

Cardio Fit' : 16 sportives ultra motivées pour transpirer en rythme et en musique.

Jiu Jitsu Brésilien : 19 enfants et 11 ados/adultes qui découvrent ou perfectionnent leur technique dans un esprit de respect et de dépassement de soi.

Une belle dynamique pour démarrer l'année, avec des cours qui allient **convivialité, bien-être et esprit sportif** !





UN VENT DE RENOUVEAU À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SEPTEMBRE !

Ce moment clé de la vie associative a été l'occasion de dévoiler les projets 2025-2026 et d'accueillir de nouvelles forces vives au sein de l'équipe !



Bienvenue à Cynthia Boutin, notre nouvelle trésorière, dont l'énergie communicative promet de belles choses, et à Elodie Marlier, qui vient renforcer l'équipe avec enthousiasme et dynamisme !

Un immense merci à Stéphane Lettinger, qui nous quitte après 6 années d'engagement en tant que trésorier adjoint puis trésorier. Son implication a été précieuse pour CSL.

Et bien sûr, merci à tous nos administrateurs pour leur mobilisation sans faille, leur passion et leur esprit d'équipe, qui permettent à CSL de proposer des activités toujours plus riches et conviviales !



OCTOBRE SOUS LE SIGNE DE LA PÉTANQUE !

Malgré quelques gouttes de pluie, le concours de pétanque a rayonné sous un beau soleil automnal, réunissant 10 équipes mixtes de Créricordiens et de villages voisins.



Ce moment intergénérationnel, attendu avec impatience, a été marqué par la bonne humeur, les rires... et de délicieuses pâtisseries maison qui ont régalé tous les participants !



Les trois meilleures équipes sont reparties avec des lots sportifs, et même l'équipe arrivée en dernière position a eu droit à un lot de consolation.



**À vos agendas !
Les prochains rendez-vous CSL :**

Samedi 13 décembre :

Après-midi jeux de société en famille (14h-17h)
Soirée jeux pour les plus grands (dès 21h)
Salle des fêtes Bruno Delhumeau - Buvette sur place
Infos à venir dans vos boîtes aux lettres !

Début 2026 :

des événements à ne pas manquer !

Samedi 24 janvier (14h-17h) :

Après-midi «Autour des livres»
Troc'livres, dictée,
lectures, salon de thé

Samedi 14 mars (21h) : Soirée karaoké & blind test

Samedi 11 avril (18h30) : La nuit du poker



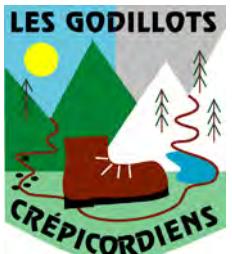
**Des idées ?
Envie de vous impliquer ?**

CSL est à l'écoute
de toutes vos suggestions
pour enrichir la vie du village.

Contactez-nous :
assocsl77@gmail.com



LES GODILLOTS CRÉPICORDIENS,
un club de la



COMPOSITION DU BUREAU :

Paul BILLON, Président ; Liliane CHARTON, Vice-Présidente ;
Richard SAATDJIAN, Trésorier ; Maryse MAIHET, Trésorière adjointe ;
Philippe DELATTRE, Secrétaire ; Jean JEHL, Secrétaire adjoint ;
Anne-Marie JEHL, Présidente d'honneur.

Les randonneurs des Godillots Crécordiens marchent environ 10 km chaque 2^e dimanche du mois, le matin et entre 15 et 20 km le 4^e dimanche du mois toute la journée.

Il est également proposé les vendredis matin une marche de 2 h à un rythme plus soutenu.

En 2025, 3 sorties entre 4 et 7 jours ont été organisées hors du département, dans les Ardennes belges, en Auvergne et en Occitanie.

Venez découvrir cette pratique sportive douce et conviviale, avec nous, en participant à l'une de nos sorties du dimanche.

Nous vous accueillerons avec plaisir.

Pour toutes informations, me contacter au 06 81 93 57 04.

Paul BILLON, Président des Godillots Crécordiens

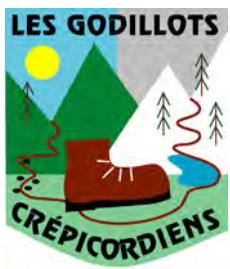


EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

SOUVENIRS DE NOS RANDONNEES

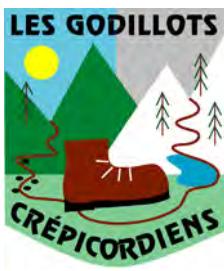
En JUIN, un petit groupe des Godillots a passé une semaine de randonnée aux Estables, en Lozère.

Chaque jour, le guide proposait une sortie différente, ce qui a permis de randonner au mont Mézenc, au lac saint Martial, et dans d'autres endroits de Lozère et d'Ardèche, le département voisin.



Début SEPTEMBRE, petite randonnée dans la boue à Pommeuse





EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

Et fin **SEPTEMBRE**, treize Godillots sont partis randonner six jours sur le chemin d'Urbain V, de Cardet à Avignon, un circuit de 104 km, en passant par Uzès, Rochefort du Gard et son Pont !

Le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous pour cette belle aventure.



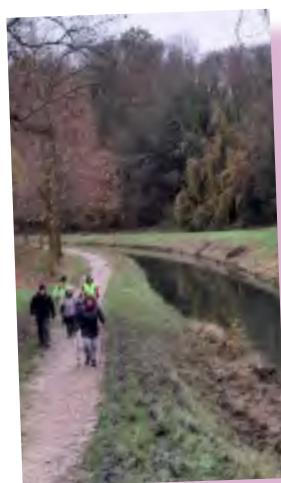
et Urbain V nous attendait à Avignon !

En **OCTOBRE**, randonnée à Aubepierre



EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

Début NOVEMBRE, randonnée à Chaumes dans le brouillard, en passant par le château du Vivier.



Fin NOVEMBRE,
randonnée au pâris de
Meaux, en ville et le long
du canal de Meaux à
Chalifert

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES GODILLOTS
CRÈVECŒUR-DIENS
SE TIENDRA
LE DIMANCHE 14 DÉCEMBRE
À 15 H
À LA SALLE DES TÊTES

NOS HABITANTS ONT DU TALENT

Félicitations à Mylène MONFORT qui a obtenu la médaille de bronze dans la discipline «Endurance» catégorie Club lors de championnats de France en juillet à Lamotte-Beuvron.

